MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 265 22 avril 1998

SOMMAIRE

(L)'Audiophile, S.à r.l., Luxembourg page	12700	Kregfima S.A., Luxembourg 12695,	12696
Fijas S.A., Luxembourg		Kronospan Sanem Ltd et Cie, S.e.c.s., Sanem	12697
Florian Investissements S.A., Luxembourg	12674	Lagfin S.A., Luxembourg 12697,	
(La) Forty d'Afflelou International S.A., Luxbg	12697	Larexa S.A., Luxembourg	12699
Frenato, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12674	Lepuy S.A., Luxembourg	
Frigilux S.A	12675	Letzeburger Journal S.A., Luxembourg	
Fundland S.A., Luxembourg 12675,	12677	Logistic S.A., Luxembourg	
Future S.A.H., Luxembourg		Lootti International S.A., Luxembourg	
Gapa S.A., Luxembourg 12674,	12675	Mastrangelo, S.à r.l., Contern	
Gargour Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	12679	Merritt Equitilux S.A., Luxembourg	
GEM Petroleum S.A., Luxembourg-Kirchberg	12679	(La) Mirabelle, S.à r.l., Luxembourg	
Gesparco S.A., Luxembourg 12677,	12679	Mister Copy, S.à r.l., Luxembourg	
Gespa S.A., Luxembourg	12680	M. Kaindl Luxembourg S.A., Luxembourg	
Gestralux S.A., Luxembourg	12680	Morel S.A., Luxembourg 12701,	
Groupe Nature et Vitalité Europe S.A.H., Luxem-		•	
bourg	12681	(Le) Moulin S.A. Holding, Luxembourg	
Harmony Gold Finance Luxembourg S.A., Luxem-		Museum S.A., Luxembourg-Kirchberg	
bourg		Nedis, S.à r.l., Mersch	
Helfin S.A., Luxembourg		Oeko-Bureau, S.à r.l., Rumelange	
Hemera II & Cie S.C.A., Luxembourg 12682,		Oil Transport Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	
Heymarkt S.A., Luxembourg		Oscar Rent a Car Luxembourg S.A., Foetz	
HL - Décoration, S.à r.l., Ellange		Parisotto, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	
Holding Immobilière Nouvelle S.A., Luxbg 12683,		Parnuk S.A., Luxembourg	
Horizon Investments S.A., Luxembourg		Pelkosen Holding S.A., Luxembourg	
Immobilière Building S.A., Luxembourg		Pharmaceutical Fine Chemicals S.A., Luxembourg	12705
Immobilière Graas S.A., Leudelange		Piepenbrock Services, S.à r.l., Luxemburg	12704
Immobilière Princesse S.A., Luxembourg		Pigali S.A., Luxembourg 12706,	12707
Immobuild S.A., Luxembourg 12685,		Plage de Greco S.A., Luxembourg	12705
Imotion, S.à r.l., Luxembourg		Polifin S.A., Luxembourg	12706
Intercontinental Beverages S.A., Luxembg 12688,	12689	Prime Invest I S.A., Luxembourg	12707
Intercontinental Stock Exchange, S.à r.l., Luxem-		Profirent S.A., Luxemburg	12708
bourg		Promo Europe, S.à r.l., Luxembourg	12707
Interdynamic S.A., Schrassig		Purple, S.à r.l., Differdange	12715
Interlux Holding S.A.H., Luxembourg	12687	Rénovation Immobilière de Paris S.A., Luxembourg	
International Investors und Accounting Services	40/00	Retriver (Luxembourg) S.A., Luxembourg	
S.A., Luxembourg	12693	Retriver S.A., Luxembourg	
International Metallurgical Consulting S.A., Greven-	40/00	Rio International S.A., Luxembourg	
macher 12691,		R.L.T. S.A., Luxembourg	
Invest Adco S.A., Luxembourg-Kirchberg		Rocher de Greco S.A., Luxembourg	
Investec Finance S.A., Luxembourg		Route de Village S.A., Luxembourg	
Investec S.A., Luxembourg		S.A.D. Société d'Agencement et de Décoration,	127 10
JMF Compunication Group, S.à r.l., Luxembourg	12074	S.à r.l., Windhof-Koerich	12700
J.P.F. Juniclair Participations Financières S.A., Lu-	1271/	Scandinavian Broadcasting System S.A., Luxem-	12/07
xembourg		- -	12715
Kerry's S.A., Luxembourg		bourg 12713,	
Kop Maeder Egli S.A., Luxembourg	12093	Security Capital U.S. Realty, Sicav, Luxbg 12710,	12/13

FIJAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 46.036.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 12, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Compère.

(03500/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

FLORIAN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 janvier 1997

- 1. + 2. Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire, ainsi que du Bilan et du Compte de Résultats au 31 octobre 1996, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, approuve le Bilan et le Compte de Résultats tels qu'ils lui sont présentés.
- 3. L'Assemblée confirme que les mandats d'administrateurs de M. Philippe Dambrine, M. Paul Dambrine et Mme Agnès Dambrine ainsi que celui de commissaire de H.R.T. REVISIONS, S.à r.l., viennent à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2001.

L'Assemblée décide de leur donner décharge de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 octobre 1996.

Certifié conforme par FIDALUX S.A.

C. Blondeau

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 13, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03501/565/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

FRENATO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 16, rue Xavier Brasseur.

Assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 1997

L'an mil neuf-cent-quatre-vingt-dix-sept, le vingt novembre.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire

- 1. Madame Maria Dos Santos, gérante, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 15, rue Emile Mayrisch, détenant 51 parts sociales de la société;
- 2. Monsieur Jean-Claude Georg, conseil fiscal, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 15, rue Emile Mayrisch, détenant 49 parts sociales de la société;

lesquels sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée FRENATO, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 505 du 4 octobre 1995, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire en date des 17 octobre 1996, 14 janvier 1997 et 13 mai 1997.

Ordre du jour:

Nomination d'un nouveau gérant technique.

Suite au licenciement pour faute grave de l'ancien gérant technique, Monsieur Alain Seret, les associés décident à l'unanimité de nommer comme nouveau gérant technique Monsieur Cyrille Troesch, chef de cuisine, demeurant à L-4053 Esch-sur-Alzette, 6A, rue des Charbons.

M. Dos Santos J.-C. Georg

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 1997, vol. 308, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(03502/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

GAPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 54.468.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 17, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(03507/019/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

GAPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 54.468.

_

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 mai 1997 à 15.00 heures

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celleci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période de un an.

Pour copie conforme Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 17, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03508/019/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

FRIGILUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 34.304.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1er août 1997

Suite à la démission de l'administrateur Monsieur Maurice Lippens, auquel décharge pleine et entière a été accordée, le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. R. Verhoeven,
- M. J. Brihay,
- M. R. Duwez.

Réquisition aux fins de publication au Mémorial et aux fins de modification de l'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour la société Signature FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 86, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03503/592/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

FUNDLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 60.053.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FUNDLAND, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 60.053, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 576 du 22 octobre 1997.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Muriel Magnier, licenciée en notariat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Instauration d'un capital autorisé de cent cinquante millions de français (150.000.000,- FRF) avec émission d'actions nouvelles et autorisation au Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.
 - 2. Modification de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:
- Art. 5. Le capital souscrit est fixé à onze millions de francs français (11.000.000,- FRF), représenté par cent dix mille (110.000) actions d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cent cinquante millions de francs français (150.000.000,- FRF) qui sera représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 15 décembre 2002, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour leur a été jour communiqué au préalable.
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique:

L'Assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de cent cinquante millions de francs français (150.000.000,- FRF) avec émission d'actions nouvelles et autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

En conséquence de ce qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à onze millions de francs français (11.000.000,- FRF), représenté par cent dix mille (110.000) actions d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cent cinquante millions de francs français (150.000.000,- FRF) qui sera représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 15 décembre 2002, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Grisius, M. Magnier, M. Delfosse, F.Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1997, vol. 104S, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03504/200/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

FUNDLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 60.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03505/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

FUTURE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2015 Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 46.359.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, volume 104S, folio 51, case 3, que la société anonyme holding FUTURE S.A., ayant son siège social à L-2015 Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 46.359, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains, la totalité des actions de la société anonyme holding FUTURE S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Signature.

(03506/215/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

GESPARCO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur. R. C. Luxembourg B 51.321.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the sixteenth of December.

Before Maître Marthe Thyes-Walch, notary residing in Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GESPARCO S.A. a société anonyme, incorporated by deed on June 7, 1995, published in the Mémorial C number 430 of September 5, 1995, having its registered office at L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium).

The chairman requested the notary to act:

- I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the members of the board and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the deed.
- II. As appears from the attendance list, the 44,100 (forty-four thousand one hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Reduction of the subscribed capital by an amount of LUF 41,895,000.- in order to decrease it from its current amount of LUF 44,100,000.- to LUF 2,205,000.- by way of reimbursement to the shareholders strictly proportionally to their participation, and of reduction of the par value from LUF 1,000.- to LUF 50.- without any cancellation of share.
 - 2. Subsequent amendment of article five of Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to reduce the subscribed capital of the Company by an amount of LUF 44,895,000.- (forty-four million eight hundred and ninety-five thousand Luxembourg francs), in order to decrease it from its current amount of

LUF 44,100,000.- (forty-four million and one hundred thousand Luxembourg francs) to LUF 2,205,000.- (two million two hundred and five thousand Luxembourg francs), by way of reimbursement of the same amount to the shareholders, strictly proportionally to their participation.

The reduction will also be realised by way of reduction of the par value of each share, from the current amount of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) to LUF 50.- (fifty Luxembourg francs), without any cancellation of share.

All powers are conferred to the Board of Directors in order to carry out the necessary book-keeping entries, reduction of par value and reimbursement to the shareholders, being understood that according to Luxembourg law, such payment cannot be effected before ten days after publication of the present deed in the Mémorial C.

Second resolution

In order to reflect such resolution, the meeting decides to amend Article five, first paragraph of the Articles of Association as follows:

«Art. 5. First paragraph. The subscribed capital is set at LUF 2,205,000.- (two million two hundred and five thousand Luxembourg francs), represented by 44,100 (forty-four thousand one hundred) shares with a nominal value of LUF 50.- (fifty Luxembourg francs) each, carrying one voting right in the general assembly.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the recuest of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

At the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English text and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESPARCO S.A., R.C. Luxembourg section B numéro 51.321, ayant son siège social à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur, constituée suivant acte du 7 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 430 du 5 septembre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique. Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il appert de la liste de présence que les 44.100 (quarante-quatre mille cent) actions, représentant l'intégralité du capital social de la société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital souscrit à concurrence d'un montant de LUF 41.895.000,-, de manière à l'amener de son montant actuel de LUF 44.100.000,- à LUF 2.205.000,- par remboursement aux actionnaires de façon strictement proportionnelle à leur participation et par réduction de la valeur nominale de LUF 1.000,- à LUF 50,-, sans aucune annulation d'action.
 - 2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le du capital souscrit à concurrence d'un montant de LUF 41.895.000,- (quarante et un millions huit cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois), et de l'amener ainsi de son montant actuel de LUF 44.100.000,- (quarante-quatre million cent mille francs luxembourgeois) à LUF 2.205.000,- (deux millions deux cent cinq mille francs luxembourgeois), par remboursement de ce montant aux actionnaires, de façon strictement proportionnelle à leur participation.

La réduction s'opérera également par voie de réduction de la valeur nominale de chaque action, l'amenant de son montant actuel de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) à LUF 50,- (cinquante francs luxembourgeois), sans aucune annulation d'action.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à la réduction de la valeur nominale et au remboursement aux actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq, premier paragraphe des statuts comme suit:

«Art. 5. Premier paragraphe. Le capital souscrit est fixé à LUF 2.205.000,- (deux millions deux cent cinq mille francs luxembourgeois), réprésenté par 44.100 (quarante-quatre mille cent) actions d'une valeur nominale de LUF 50,- (cinquante francs luxembourgeois) chacune, donnant une voix aux assemblées générales.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute. Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, M. Thyes-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 104S, fol. 50, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1998.

M. Thyes-Walch.

(03513/215/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

GESPARCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur. R. C. Luxembourg B 51.321.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour le notaire Signature.

(03514/215/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

GARGOUR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades. R. C. Luxembourg B 16.954.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(03509/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

GARGOUR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 16.954.

L'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 décembre 1997 a reconduit le mandat du commissaire aux comptes, BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l., pour un nouveau terme d'un an.

Pour extrait conforme SANNE & CIE, S.à r.l. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03510/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

GEM PETROLEUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades. R. C. Luxembourg B 22.549.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(03511/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

GESPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 53.143.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société GESPA S.A. qui s'est tenue en date du 19 janvier 1998 au siège social que:

Monsieur Jean Brucher ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen.

La ratification de la nomination de Monsieur Patrick Haller nommé en remplacement de Monsieur Jean Brucher ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Brucher seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme Signatures Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03512/520/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

GESTRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 19.497.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 6 janvier 1998, vol. 501, fol. 62, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1998.

Signature.

(03515/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

HARMONY GOLD FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 32.578.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HARMONY GOLD FINANCE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 1, place de Metz, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 32.578, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 7 juin 1990, numéro 185. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 19 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 170, mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 novembre 1997, non encore publié.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Pierre Schmit, fonctionnaire BCEE, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Jacqui Siebenaller, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Mado Wictor, employée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation;
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
- 3) Clôture de la liquidation;
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constiutée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de PRICE WATERHOUSE, commissaire à la liquidation, approuve celuici et les comptes de la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société HARMONY GOLD FINANCE LUXEM-BOURG S.A. a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui au 16, rue Zithe, Luxembourg.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schmit, J. Siebenaller, M. Wictor, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 75, case 19. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03518/200/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

GROUPE NATURE ET VITALITE EUROPE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 29.785.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03516/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

GROUPE NATURE ET VITALITE EUROPE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 29.785.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 décembre 1997, comme suit:

Première résolution

Le Conseil d'Administration est, de ce jour, compoosé comme suit:

- 1) Monsieur Ardito Toson, Agent d'affaires, demeurant à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;
- 2) Madame Carla Alves Silva, Attachée de direction, demeurant à Luxembourg, Administrateur-Délégué;
- 3) Madame Josette Muller, Directrice Administrative, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

Leurs mandats viennent à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en l'an 2003. Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer un ou plusieurs Administrateurs-Délégués.

Deuxième résolution

En remplacement du précédent Commissaire aux Comptes est nommé:

Monsieur Fouad Ghozali, Economiste, demeurant à Mamer, Commissaire aux Comptes.

Son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en l'an 2003.

Toutes les résolutions ont été prises à l'unanimité des voix.

L'institut domiciliataire

COMPTABILITE GENERALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03517/553/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

HELFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 42.231.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 5 janvier 1998 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes.

L'assemblée a nommé à l'unanimité Monsieur Pascal Hubert, licencié en sciences économiques, demeurant à B-Lacuisine, comme nouveau commissaire aux comptes, avec effet au 20 février 1997.

Pour extrait conforme Signature Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03519/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

HEMERA II & Cie S.C.A., (HEMERA II) Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 45.042.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

– HEMERA HARFANG MANAGERS, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1661 Luxembourg, 103. Grand-rue.

agissant en sa qualité d'associé commandité de HEMERA II & Cie S.C.A., Societé en Commandite par Actions avec siège social à 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Woippy (France),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 octobre 1997,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- la Société en Commandite par Actions HEMERA II & Cie S.C.A. (HEMERA II), établie et ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 500 du 22 octobre 1993;
- les statuts de la société ont été modifiés par trois actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 4 octobre 1993, du 22 juin 1994, ainsi que du 1^{er} octobre 1996, publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 506 du 25 octobre 1993, numéro 435 du 5 novembre 1994 et numéro 664 du 23 décembre 1996;
- le 27 octobre 1997 s'est tenue une réunion du conseil de gérance de l'associé commanditée, à savoir, la société HEMERA HARFANG MANAGERS, S.à r.l., dans le cadre de laquelle ont été prises les résolutions suivantes:
- 1) un remboursement d'actions remboursables de la société HEMERA II & CIE S.C.A. a été effectué en juillet 1997 et apparaîtra dans les comptes annuels de HEMERA II & CIE au 31 décembre 1997.

Dans le cadre de ce remboursement:

- le nombre total d'actions remboursées s'est élevé à 20.584 actions,
- et le rachat a été effectué pour un montant total de 1.893.728 Ecus prélevé à hauteur de 41.168 Ecus sur le capital social et de 1.852.560 Ecus sur les primes d'émission et de fusion.
- 2) un montant supplémentaire de 41.168 Ecus a été prélevé sur les primes d'émission et de fusion transférées à une réserve indisponible.

Le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de l'associé commandité HEMERA HARFANG MANAGERS, S.à r.l., en date du 27 octobre 1997 restera annexé au présent acte après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire.

Suite aux résolutions prises ci-dessus ainsi qu'à la modification conséquente du capital social, du nombre d'actions remboursables et du montant des primes d'émission et de fusion, l'article 6, paragraphe a), des statuts de la société HEMERA II doit être modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

- «Art. 6. Capital, paragraphe a): (a) Le capital souscrit est fixé à deux cent trente et un mille huit cent trente-deux (231.832,-) Unités de Compte Européennes (XEU) divisé en cent quinze mille neuf cent seize (115.916) actions ellesmêmes divisées en:
- (i) cent quatorze mille deux cent vingt-cinq (114.225) Actions Remboursables d'une valeur nominale de deux (2,- XEU) chacune,
 - (ii) mille six cent sept (1.607) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux (2,- XEU) chacune,
- (iii) quatre-vingt-quatre (84) Actions alloués aux Fondateurs d'une valeur nominale de deux (2,- XEU) chacune, donnant droit, entre autres, à 20 % du bénéfice net de HEMERA II.

Des primes d'émission et de fusion pour un montant total de dix millions trois cent quarante-deux mille six cent soixante-douze (10.342.672,-) Unités de Compte Européennes (XEU) sont affectées à une réserve disponible pouvant être, sur décision des associés, distribuée aux associés ou être utilisée par l'associé commandité de la société pour rembourser les actions remboursables.

Les Actions Remboursables et les Actions ordinaires pourront être groupées sous la forme d'Unités d'Investissement, chacune se composant de quatre-vingt-dix-neuf (99) Actions Remboursables et d'une (1) Action Ordinaire.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Galiotto, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1997, vol. 104S, fol. 31, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

A. Schwachtgen.

(03520/230/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

HEMERA II & Cie S.C.A., (HEMERA II) Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 45.042.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

A. Schwachtgen.

(03521/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

HOLDING IMMOBILIERE NOUVELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 35.507.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOLDING IMMOBILIERE NOUVELLE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.507, constituée suivant acte recu par le notaire soussigné en date du 31 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 134 du 18 mars 1991.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Madame Maire Gallagher, employée privée, demeurant à F-Woippy,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital à concurrence de sept millions cinq cent mille francs luxembourgeois (7.500.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de sept millions cinq cent mille francs luxembourgeois (7.500.000,- LUF) à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) par l'émission de sept mille cinq cents (7.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 2) Souscription et libération des actions nouvelles par incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de sept millions cinq cent mille francs luxembourgeois (7.500.000,- LUF).
 - 3) Modification afférente de l'article 3 des statuts.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions cinq cent mille francs luxembourgeois (7.500.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de sept millions cinq cent mille francs luxembourgeois (7.500.000,- LUF) à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) par la création et l'émission de sept

mille cinq cents (7.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les sept mille cinq cents (7.500) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société anonyme DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Maire Gallagher, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Monaco, le 11 décembre 1997, qui restera annexée aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de sept millions cinq cent mille francs luxembourgeois (7.500.000,-LUF) existant à charge de la Société et au profit de la société DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A., prénommée.

La créance prémentionnée est décrite et évaluée dans un rapport de réviseur d'entreprises établi par Monsieur Bruno Abbate, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg en date du 12 décembre 1997, lequel restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusions

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler:

- sur la valeur de la créance de LUF 7.500.000,- faisant l'objet de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.
 - et sur le caractère certain, liquide et exigible de ladite créance.»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3 Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cent quarante mille francs (140.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gallagher, N. Weyrich, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 104S, fol. 40, case 11. - Reçu 75.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03525/200/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

HOLDING IMMOBILIERE NOUVELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 35.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03526/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

HEYMARKT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 39.960.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 12, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Compère.

(03522/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

HL - DECORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 12, rue de Mondorf. R. C. Luxembourg B 56.981.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 502, fol. 18, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (03523/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

HL - DECORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 12, rue de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 56.981.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 8 janvier 1998

L'Assemblée Générale Extraordinaire déclare la gérance composée comme suit:

- Monsieur Herminio Abreu Lopes, gérant technique;
- Monsieur Antonio Abreu Lopes, gérant administratif.

La société HL-DECORATION, S.à r.l., est valablement engagée par la signature unique de chacun des gérants, ci-haut mentionnés.

La durée de leurs mandats est fixée à six ans, à compter de ce jour.

Les décisions ont été prises à l'unanimité des voix.

Pour la Gérance Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03524/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

IMMOBUILD S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 53.868.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the nineteenth of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of IMMOBUILD S.A., a société anonyme, stock company having its registered office at L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, R.C. Luxembourg section B number 53.868, incorporated by deed established on the 12th of February, 1996, published in the Memorial C number 213 of the 27th of April 1996; and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Mr Dominique Audia, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Philippe Leclercq, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sandrine De Landtsheer, employee, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

- I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.
- II. As appears from the attendance list, the 10.000 (ten thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Increase of the corporate capital by an amount of LUF 18,672,000.- (eighteen million six hundred and seventy-two thousand Luxembourg francs) so as to raise it from its present amount of LUF 10,000,000.- (ten million Luxembourg francs) to LUF 28,672,000.- (twenty-eight million six hundred and seventy-two thousand Luxembourg francs) by the issue of 18,672 (eighteen thousand six hundred and seventy-two) new shares having a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each, by contribution in cash.
 - 2. Amendment of article 5, first paragraph of the articles of Incorporation in order to reflect such action. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of LUF 18,672,000.- (eighteen million six hundred and seventy-two thousand Luxembourg francs) so as to raise it from its present amount of LUF 10,000,000.- (ten million Luxembourg francs) to LUF 28,672,000.- (twenty-eight million six hundred and seventy-two thousand Luxembourg francs) by the issue of 18,672 (eighteen thousand six hundred and seventy-two) new shares having a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each.

Second resolution

The meeting, after having stated that the minorty shareholder waived to his preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the 18,672 (eighteen thousand six hundred and seventy-two) new shares the company

WATERSIDE FINANCIAL Ltd, incorporated under British Virgin Islands Law and having its registered office at Skelton Building, Road Town Tortola, Main Street, P.O. box 3136, British Virgin Islands.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon WATERSIDE FINANCIAL Ltd, prenamed, represented by virtue of one of the aforementioned proxies; declared to subscribe to the 18,672 (eighteen thousand six hundred and seventy-two) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of LUF 18,672,000.- (eighteen million six hundred and seventy-two thousand Luxembourg francs), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«Art. 5. First paragraph. The subscribed capital is set at LUF 28,672,000.- (twenty-eight million six hundred and seventy-two thousand Luxembourg francs), represented by 28,672 (twenty-eight thousand six hundred and seventy-two) shares with a nominal value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each, carrying one voting right in the general assembly.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two hundred and six thousand Luxembourg francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English text and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBUILD S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, R.C. Luxembourg section B numéro 53.868, constituée suivant acte reçu le 12 février 1996, publié au Mémorial C numéro 213 du 27 avril 1996; dont les statuts n'ont jamais été modifiés

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Leclercq, employé privé, demeurant à Luxembourg.

 $L'assembl\'ee \ choisit \ comme \ scrutateur \ Madame \ Sandrine \ De \ Landtsheer, \ employ\'ee \ priv\'ee, \ demeurant \ \grave{a} \ Luxembourg.$

- Le président prie le notaire d'acter que:
- l. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II. Qu'il appert de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de LUF 18.672.000,- (dix-huit millions six cent soixante-douze mille francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois) à LUF 28.672.000,- (vingt-huit millions six cent soixante-douze mille francs luxembourgeois) par l'émission de 18.672 (dix-huit mille six cent soixante-douze) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, par apport en numéraire.
 - 2. Modification afférente de l'article 5, premier paragraphe des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 18.672.000,- (dix-huit millions six cent soixante-douze mille francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois) à LUF 28.672.000,- (vingt-huit millions six cent soixante-douze mille francs luxembourgeois) par l'émission de 18.672 (dix-huit mille six cent soixante-douze) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à exercer son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 18.672 (dix-huit mille six cent soixante-douze) actions nouvelles

WATERSIDE FINANCIAL Ltd, société de droits des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Road Town Tortola, Main Street, P.O. box 3136, lles Vierges Britanniques.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite WATERSIDE FINANCIAL Ltd, prénommée, représentée en vertu d'une des procurations dont mention ciavant:

a déclaré souscrire aux 18.672 (dix-huit mille six cent soixante-douze) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de LUF 18.672.000,- (dix-huit millions six cent soixante-douze mille francs luxembourgeois), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital souscrit est fixé à LUF 28.672.000,- (vingt-huit millions six cent soixante-douze mille francs luxembourgeois), représenté par 28.672 (vingt-huit mille six cent soixante-douze) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent soixante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: D. Audia, P. Leclercq, S. De Landtsheer, I.-I. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1997, vol. 831, fol. 70, case 5. – Reçu 186.720 francs.

Le Receveur ff. (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03531/215/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

IMMOBUILD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 53.868.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour le notaire,

Signature

(03532/215/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

IMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 30.052.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(03533/596/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

INTERLUX HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 53.065.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 502, fol. 17, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Le Conseil d'Administration

 ${\bf Signatures}$

(03538/019/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

IMMOBILIERE BUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 36.484.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (03528/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

IMMOBILIERE GRAAS, Société Anonyme, (anc. ETS. JOS GRAAS S.A.).

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle im Grasbusch. R. C. Luxembourg B 12.853.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 501, fol. 98, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Signature.

(03529/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

IMMOBILIERE PRINCESSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 35.937.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 15 janvier, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 248 du 18 juin 1991;

Modifiée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 6 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 641 du 16 décembre 1995.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société qui a été tenue en date du 28 octobre 1996 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction ont été renouvelés pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

Pour la société FIDUCIAIRE FERNAND FABER Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 12, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03530/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

INTERCONTINENTAL BEVERAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 23.714.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERCONTINENTAL BEVERAGES, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 23.714, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 58 du 5 mars 1986 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 octobre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 133 du 9 avril 1992.

L'Assemblée est ouverte à onze heures cinquante sous la présidence de Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Arlon, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Giorgina Tucci-Ferrato, employée privée, demeurant à Hettange-Grande.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du joui

- 1) Dissolution et mise en liquidation de la Société.
- 2) Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg, 133, avenue Pasteur.

Le liquidateur à les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas ou elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Henoumont, M. Strauss, G. Tucci-Ferrato, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 104S, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03534/200/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

INTERCONTINENTAL BEVERAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 23.614.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERCONTINENTAL BEVERAGES, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 23.614, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 58 du 5 mars 1986 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 octobre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 133 du 9 avril 1992.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le même notaire en date du 12 décembre 1997.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Théophile Maes, administrateur de société, demeurant à Knokke-Heist,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Etienne Gillet, employé privé, demeurant à Rulles.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul Rossier, expert-comptable, demeurant à Genève.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge au liquidateur.
- 3) Clôture de la liquidation.

- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du 15 décembre 1997.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue ce matin à neuf heures, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange, 3, rue du Parc,

et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

- 3) Clôture et liquidation.
- L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme INTERCONTINENTAL BEVERAGES a cessé d'exister à partir de ce jour.
- 4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Maes, E. Gillet, J.-P. Rossier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1997, vol. 104S, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03535/200/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

INTERDYNAMIC S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Schrassig. H. R. Luxemburg B 49.106.

Im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz in Niederanven.

Ist erschienen:

- Herr Rainer Bertram, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in Bitburg, 39, Triererstrasse,

handelnd sowohl in seinem eigenen Namen sowie in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter von:

- Dame Margret Bertram, Kauffrau, wohnhaft in Bitburg, Schillerstrasse 6B,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Bitburg,

welche Vollmacht, nachdem sie von dem Komparenten und von dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurden, dieser Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

- Herr Rainer Bertram und Dame Margret Bertram, vorgenannt, sind die alleinigen Aktionäre der Gesellschaft INTERDYNAMIC S.A. mit Sitz in Schrassig, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 49.106, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg, am 28. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 43 vom 27. Januar 1995.
- Herr Rainer Bertram, vorgenannt, handelnd wie vorerwähnt, erklärt dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1. - Beschluss die Gesellschaft vorzeitig aufzulösen und in Liquidation zu setzen;

2. - Ernennung von Herrn Stefan Christ, Diplom Betriebswirt, wohnhaft in D-54239 Konz, Sudetenstrasse 7, zum Liquidator mit den ausgedehntesten Befugnissen.

Der Komparent erklärt dass gegenwärtige Generalversammlung, welche die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals darstellt, und zu welcher die Gesellschafter sich als ordentlich einberufen betrachten, somit gültig über die Tagesordnung beraten kann.

Gemäss der Tagesordnung hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und eröffnet die Liquidation mit sofortiger Wirkung.

Zweiter und letzter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator Herr Stefan Christ, Diplom Betriebswirt, wohnhaft in D-54239 Konz, Sudetenstrasse 7.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie die in den Artikeln 144-148bis des zusammengesetzten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Niederanven, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Komparenten, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Bertram, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 1CS, fol. 2, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 16. Januar 1998.

P. Bettingen.

(03537/202/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

HORIZON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 48.021.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 20 janvier 1998 que:

A l'unanimité les actionnaires décident de mettre fin avec effet immédiat au mandat d'administrateur de Monsieur
 Claude Schmit. A l'unanimité ils décident d'appeler aux fonctions d'administrateur Monsieur Rui Fernandes Da Costa, comptable, demeurant à 220, route de Thionville, L-2610 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2000.

Pour extrait conforme Pour la société Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 17, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03527/742/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

INTERNATIONAL METALLURGICAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 58.786.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL METALL-URGICAL CONSULTING S.A., avec siège social à Esch-sur-Alzette, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 58.786, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 377 du 15 juillet 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Hess, comptable, demeurant à Schouweiler.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Rosella Galeota, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Claude Kirsch, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Soleuvre.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux repré-

sentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de L-4051 Esch-sur-Alzette, 58, rue du Canal à l'adresse suivante:
- L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article un des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:
 - «Art. 1er. Deuxième alinéa. Le siège de la société est établi dans la commune de Grevenmacher.»
- B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-4051 Esch-sur-Alzette, 58, rue du Canal à l'adresse suivante:

- L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article un des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. Deuxième alinéa. Le siège de la société est établi dans la commune de Grevenmacher.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Niederanven, date qu'en tête des présentes.

Et aprés lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. Hess, R. Galeota, J.-C. Kirsch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 1CS, fol. 2, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 16 janvier 1998.

P. Bettingen.

(03540/202/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

INTERNATIONAL METALLURGICAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 58.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 16 janvier 1998.

P. Bettingen.

(03541/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

INVEST ADCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades. R. C. Luxembourg B 47.536.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1997.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(03542/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

INTERCONTINENTAL STOCK EXCHANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 51.962.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 2, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (03536/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

INTERNATIONAL INVESTORS UND ACCOUNTING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 28.530.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 11, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Signatures.

(03539/577/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

INVESTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 49.841.

Les comptes annuels au 31 mars 1997, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 4, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	7.694.879 GBP
/. Réserve légale	(384.744) GBP
/. Distribution de dividendes	(2.400.000) GBP
- Résultat à reporter	4 910 135 GBP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 1998.

Signature.

(03543/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

INVESTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 49.841.

En application de l'article 316 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 mars 1997 de la société INVESTEC GROUP LIMITED, ayant son siège social à 2001 Johannesburg (Afrique du Sud), 55, Fox Street, inscrite au registre de commerce de Johannesburg sous le numéro 04/02833/06, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 4, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 1998.

(03544/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

KOP MAEDER EGLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 30.981.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société KOP MAEDER EGLI S.A. qui s'est tenue en date du 19 janvier 1998 au siège social que:

Monsieur Jean Brucher ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Mademoiselle Josiane Schmit, employée privée, demeurant à Lintgen.

La ratification de la nomination de Mademoiselle Josiane Schmit nommée en remplacement de Monsieur Jean Brucher ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Brucher seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme Signatures Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03550/520/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

INVESTEC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 52.359.

Les comptes annuels au 31 mars 1997, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 4, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice (3.718.041) GBP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 1998.

(03545/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

JMF COMPUNICATION GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 22.943.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 2, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03547/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

KERRY'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 17.250.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 13, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(03548/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

KERRY'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 17.250.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 1997

- 3. L'Assemblée constate que le capital social de la société est absorbé pour plus de la moitié par les pertes. Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale, à l'unanimité, donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.
- 5. Les mandats d'administrateur de M. Blondeau, M. Haigh et LAUREN BUSINESS LTD ainsi que celui de commissaire aux comptes de la société HRT REVISION, S.à r.l., viennent à expiration. L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de M. Ch. Blondeau et de M. R. Haigh ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société HRT REVISION, S.à r.l., et de nommer en remplacement de LAUREN BUSINESS LTD, administrateur sortant, M. N.-E. Nijar, demeurant au 7, rue Xavier Feller, L-1514 Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Pour extrait conforme

C. Blondeau

R. Haigh

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 13, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03549/565/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

LOOTTI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 31.368.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03566/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

KREGFIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 20.020.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KREGFIMA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, R. C. Luxembourg section B numéro 20.020, constituée suivant acte reçu le 9 décembre 1982, publié au Mémorial C numéro 19 du 25 janvier 1983, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 23 janvier 1987, publié au Mémorial C numéro 114 du 28 avril 1987 et par acte du 22 octobre 1997, en voie de publication.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm.

Le président désigne comme secrétaire Madame Véronique Houters, employée privée, demeurant à Ethe, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Arlon, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

- l. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II. Qu'il ressort de la liste de présence que les 43.570 (quarante-trois mille cinq cent soixante-dix) actions, représentant l'intégralité du capital social de LUF 435.700.000,- (quatre cent trente-cinq millions sept cent mille francs luxembourgeois) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de KREGFIMA S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. La durée est illimitée.»

2. Modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

3. Modification de l'article trois pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à LUF 435.700.000,- (quatre cent trente-cinq millions sept cent mille francs luxembourgeois), représenté par 43.570 (quarante-trois mille cinq cent soixante-dix) actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois), entièrement libérées. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Toutes les actions sont nominatives.»

4. Ajout d'un nouvel article quatre qui aura la teneur suivante:

«La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote, ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article six ciaprès.»

5. Ajout d'un nouvel article cinq qui aura la teneur suivante:

«Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation, qui ne pourra être antérieure au dernier jour du troisième mois du jour auquel le conseil d'administration décide de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur nette de rachat des actions de la société sera égale au montant de l'actif net réévalué, divisé par le nombre d'actions de la société en circulation (y compris les actions détenues par la société elle-même).

L'actif net réévalué est défini comme l'actif net comptable figurant dans les comptes à la date d'évaluation, augmenté des plus-values ou diminué des moins-values sur les titres détenus en portefeuille. A cet effet, les actions des sociétés cotées seront valorisées sur la base de la moyenne arithmétique du cours des cent quatre-vingts jours précédant la date d'évaluation, sur base de leur patrimoine net comptable à la date de clôture du dernier exercice pour les sociétés non cotées en Bourse et à leur coût d'acquisition pour les sociétés acquises durant l'exercice en cours. Toutefois, toute autre règle d'évaluation appliquée par le conseil d'administration est acceptable si elle est conforme aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou

En cas de contestation sur le calcul du prix, toute partie intéressée pourra demander au réviseur d'entreprises désigné par l'assemblée générale des actionnaires de déterminer lui-même le prix en faisant application des règles cidessus mentionnées. Sa décision sera définitive, ne pourra faire l'objet d'aucun recours et liera les parties.«

6. Modification de l'ancien article quatre qui aura la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée de leur mandat est de six ans.»

7. Modification de l'ancien article cinq qui aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

8. Modification de l'ancien article sept qui aura la teneur suivante:

«La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour le terme de six ans.»

- 9. Suppression de l'ancien article 8 des statuts.
- 10. Modification de l'ancien article neuf qui aura la teneur suivante:
- «L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»
- 11. Modification de l'ancien article onze qui aura la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de mars à 11.00 heures.»

12. Modification de l'ancien article douze qui aura la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

13. Renumérotation subséquente des articles 4 à 13.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée a délibéré de la manière suivante:

Ceci exposé, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de marquer son accord sur tous les points repris à l'ordre du jour qui précède, rien réservé ni excepté.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder aux modifications statutaires proposées, de manière strictement conforme au texte de l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Renard, V. Houters, C. Mathu, M. Thyes-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1997, vol. 104S, fol. 32, case 3. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1998.

M. thyes-Walch.

(03551/215/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

KREGFIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 20.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour le notaire

Signature

(03552/215/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

KRONOSPAN SANEM LTD ET CIE, Société en commandite simple.

Siège social: L-4902 Sanem, Parc d'activité Pafewee, B.P. 109. R. C. Luxembourg B 46.575.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 4, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat report au 30 septembre 1995	4.569.000 LUF (234.000) LUF
- Résultat net reporté au 30 septembre 1995	4.335.000 LUF
- Résultat de l'exercice	8.609.000 LUF
/. Réserve légale	(425.000) LUF
- Résultat net de l'exercice	8.184.000 LUF
- Report à nouveau	12.519.000 LUF

Prorogation du mandat du commissaire aux comptes

Le mandat de DELOITTE & TOUCHE, S.à r.l., Commissaire aux comptes, est prorogé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos au 30 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Signature.

(03553/507/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

LA FORTY D'AFFLELOU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 1er juillet 1997

Il résulte dudit procès-verbal que les 12.500 actions de la société représentant le capital social de 1.250.000,- LUF ont été libérées à concurrence de 100 % chacune.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

Pour extrait conforme
A. Schmitt
Mandataire

Pour copie conforme A. Schmitt Avocat-avoué

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03554/275/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

LAGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 51.599.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAGFIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.599, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 481 du 25 septembre 1995.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Lidia Palumbo, employée privée, demeurant à Tiercelet.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Laplume, maître en sciences économiques demeurant à lunglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En général, la société peut faire toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a des participations, tous concours, prêts, avances ou garanties, en prêtant ou en empruntant en toutes monnaies, avec ou sans intérêts.

Le Conseil d'Administration pourra, sur décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non et d'autres reconnaissances de dettes, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

- 2. Remplacement des membres du Conseil d'Administration et décharge aux Administrateurs sortants.
- 3. Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En général, la société peut faire toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a des participations, tous concours, prêts, avances ou garanties, en prêtant ou en empruntant en toutes monnaies, avec ou sans intérêts.

Le Conseil d'Administration pourra, sur décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non et d'autres reconnaissances de dettes, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission des anciens administrateurs et leur donne décharge de leur mandat.

Sont nommés comme nouveaux administrateurs:

- a) Madame Marie-José Steinborn, diplômée en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.
- b) Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange.
- c) Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an mil neuf cent quatrevingt-dix-huit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le

Signé: F. Winandy, L. Palumbo, P. Laplume, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 79, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03555/200/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

LAGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 51.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03556/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

LA MIRABELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 38.745.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 2, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signatures

(03557/596/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

LAREXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 45.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 69, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau (LUF 374.630,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Signature.

(03558/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

LAREXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 45.788.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle réunie au siège social le 31 décembre 1997 a renouvellé le mandat des administrateurs et du commissaire pour une période statutaire de 1 an, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1997.

Pour extrait conforme Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 69, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03559/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

M. KAINDL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 46.483.

Les comptes annuels au 30 septembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 4, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

 - Perte reportée:
 (23.692.030) LUF

 - Résultat de l'exercice 1996:
 (39.555.496) LUF

 - Perte reportée à nouveau:
 (63.247.526) LUF

Prorogation des mandats du commissaire aux comptes et des administrateurs

Le mandat de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, commissaire aux comptes, et de Messieurs Martin Mathias Kaindl, Peter Kaindl et Ludwig Wolfgang Scheiblreiter, administrateurs, sont prorogés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos au 30 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Signature.

(03567/507/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

L'AUDIOPHILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 47.759.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signatures

(03560/596/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

LE MOULIN S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 10.429.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 5 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 831, fol. 53, case 3, que la société LE MOULIN S.A. HOLDING, a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant personnellement à sa charge tous les engagements sociaux, les actifs et passifs connus et inconnus de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée et les dettes connues apurées.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03561/215/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

LEPUY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 45.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 69, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau (LUF 242.692,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Signature.

(03562/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

LEPUY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 45.609.

EXTRAIT

L'assemblée renouvellé les mandats des administrateurs et du commissaire pour une période statutaire de 6 ans, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Pour extrait conforme Signature Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 69, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03563/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

MASTRANGELO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern. R. C. Luxembourg B 25.016.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signatures

(03568/596/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

LETZEBURGER JOURNAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 123, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 5.056.

En application des dispositions de l'article 7 de la loi du 9 décembre 1976, Monsieur Henri Grethen a donné sa démission des fonctions d'administrateur-délégué de la société. L'intéressé continuera à occuper le mandat de membre du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

MM. Paul Beghin, Luxembourg, président

Carlo Meintz, Bereldange, vice-président

Jos Anen, Ettelbruck, administrateur

Xavier Bettel, Luxembourg, administrateur

Roland Dernoeden, Howald, administrateur

Robert Gitzinger, Remich, administrateur

Henri Grethen, Esch-sur-Alzette, administrateur

Kik Schneider, Luxembourg, administrateur

Robert Wiget, Dalheim, administrateur

Commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Pierre Linden, Dudelange.

Les mandats se termineront à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1998, vol. 308, fol. 60, case 4. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(03564/272/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

LOGISTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 45.156.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 17 novembre 1997, que Monsieur Urs Leiser, sous-directeur de société, demeurant à Liechtenstein, 9470 Werdenberg, Bleichestrasse 28, et Madame Verena Schmid, sous-directeur de société, demeurant à Liechtenstein, 9490 Schaan, Im Rossfeld 49, ont été élus aux fonctions d'administrateurs en remplacement de Messieurs Mauro Bottiroli et Antonio Mavica démissionnaires.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires de l'an 1996.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Pour extrait conforme LOGISTIC S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 4, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03565/507/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

MERRITT EQUITILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 55.976.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03569/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

MOREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 49.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 69, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau (LUF 52.845,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998. (03571/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Signature.

MOREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 49.282.

EXTRAIT

- L'assemblée générale annuelle réunie au siège social le 24 décembre 1997 a pris acte de la démission d'un administrateur, M. Pascal Hubert et a nommé en son remplacement Melle Andrea Adam, employée privée, demeurant à D-Schweich. Elle terminera le mandat de son prédécesseur auquel décharge pleine et entière a été accordée.
- En outre, l'assemblée a pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement M. Marc Koeune, licencié en sciences économiques. Il terminera le mandat de son prédécesseur auquel décharge pleine et entière a été accordée.

Pour extrait conforme Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03572/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

MISTER COPY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 44.712.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 7, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signatures

(03570/596/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

MUSEUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades. R. C. Luxembourg B 47.660.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(03573/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

NEDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch. R. C. Luxembourg B 29.300.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 7, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signatures

(03574/596/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

OSCAR RENT A CAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, rue du Brill. R. C. Luxembourg B 61.761.

Suite à la démission du commissaire aux comptes a été nommé commissaire aux comptes de la société, la société ABAX, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 6, place de Nancy. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale en l'an 2002.

Réquisition aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations et aux fins de modification de l'inscription auprès du registre de commerce.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 86, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03577/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

OEKO-BUREAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange. R. C. Luxembourg B 24.988.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signatures

(03575/596/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

OIL TRANSPORT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 50.131.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the fifth of December. Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees jurist, residing in Messancy, Belgium.

«The proxy» acting as a special proxy of CHEMTANK INVESTMENTS, S.à r.l,. a corporation existing under Luxembourg law having its registered seat at L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet;

«The mandator» by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I. That the company OIL TRANSPORT LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, has been incorporated pursuant to a notarial deed made out on December 30, 1994, published in Memorial C number 231 of May 29, 1995.

II. That the subscribed share capital of the corporation OIL TRANSPORT LUXEMBOURG, S.à r.l., amounts currently to LUF 2,517,185,000.- (two billion five hundred seventeen million one hundred and eighty-five thousand Luxembourg francs), represented by 2,517,185 (two million five hundred seventeen thousand one hundred and eighty-five) shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each, fully paid-in.

III. That the mandator declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of OIL TRANSPORT LUXEMBOURG, S. à r.l.

IV. That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V. That the mandator declares that all the known debts with known amount have been paid and that he takes over all assets, and financial commitments, including notarial fees of the dissolved company as appear from the attached liquidation balance sheet, and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities. Such draft account, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

VI. That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VII. That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique;

«Le mandataire» agissant en sa qualité de mandataire spécial de CHEMTANK INVESTMENTS, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

«Le mandant» en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I. Que la société OIL TRANSPORT LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu le 30 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 231 of du 29 mai 1995.
- II. Que le capital social de la société à responsabilité limitée OIL TRANSPORT LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à LUF 2.517.185.000,- (deux milliards cinq cent dix-sept millions cent quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois), représenté par 2.517.185 (deux millions cinq cent dix-sept mille cent quatre-vingt-cinq) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, intégralement libérées.
- III. Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société OIL TRANSPORT LUXEMBOURG, S.à r.l.
- IV. Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V. Que son mandant déclare que les dettes connues et au montant connu ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs et des engagements financiers y compris frais notariaux de la société dissoute ainsi qu'il ressort du bilan de liquidation ci-annexé et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux. Cet état comptable aprés signature ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.
- VI. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé. P. Van Hees, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 1997, vol. 831, fol. 53, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03576/215/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

PARISOTTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4238 Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 29.959.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signatures

(03578/596/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

PELKOSEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 32.244.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 4, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

(03580/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

PIEPENBROCK SERVICES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1858 Luxemburg, 209, rue du Kirchberg.

Gemäß Gesellschafterbeschluss vom 4. Dezember 1997 wird zum weiteren Geschäftsführer ernannt: Herr Jürgen Gondorf, Geschwister-Scholl-Str. 11, D-49134 Wallenhorst.

Réquisition aux fins de publication au Mémorial et aux fins de modification de l'inscription au registre de commerce.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 86, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03582/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

PARNUK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 35.817.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 12 janvier 1998

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. La démission de l'administrateur Daniel Beerens est acceptée et décharge lui est donnée.
- 2. M. Alain Marthoz, 16, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg, est nommé administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 15, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03579/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

PHARMACEUTICAL FINE CHEMICALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 59.812.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 24 octobre 1997

Il résulte du procès-verbal que:

- Monsieur Pietro Stefanutti est nommé présent du conseil d'administration;
- Monsieur David Jaffe est nommé vice-président du conseil d'administration;
- Monsieur Pietro Stefanutti est nommé «Chief Executive Officer»; Le «Chief Executive Officer» sera en charge de la gestion journalière de la société. Il peut engager, dans ce cadre, la société par sa seule signature;
- Monsieur Max Walser est nommé «Controller». Le «Controller» est en charge des domaines financier et comptable. Il peut engager la société conjointement avec un administrateur.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 17, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03581/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

PLAGE DE GRECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 48.338.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03585/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

PLAGE DE GRECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 48.338.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03586/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

PLAGE DE GRECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 48.338.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03587/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

POLIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers. R. C. Luxembourg B 41.712.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 11, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Signatures.

(03588/577/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

POLIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.

R. C. Luxembourg B 41.712.

Les comptes consolidés au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 11, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Signatures.

(03589/577/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

PIGALI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 29.316.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PIGALI, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29.316, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 novembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 47 du 22 février 1989.

L'Assemblée est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Madame Evelyne Jastrow, administrateur de société, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Madame Louise Jastrow, administrateur de société, demeurant à Bertrange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Alain Jastrow, administrateur de société, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital à concurrence de \$US 30.000.- pour le porter de \$US 40.000,- à \$US 70.000,- par apport de \$US 30.000,- en numéraire, par la création et l'émission de 300 actions de \$US 100,- nominal.
- 2) Souscription et libération des 300 actions provenant de l'apport en numéraire par la C.M.S. Services Ltd Wickham's Cay Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
 - 3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
- 4) Suppression du cautionnement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes et suppression afférente de l'article 10 des statuts.
 - 5) Renumérotation des articles des statuts.
- IÍ. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente mille US dollars (\$US 30.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille US dollars (\$US 40.000,-) à soixante-dix mille US dollars (\$US 70.000,-) par la création et l'émission de trois cents (300) actions nouvelles de cent US dollars (\$US 100,-) chacune.

L'Assemblée admet la société C.M.S. SERVICES LTD, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, Wickham's Cay Road à la souscription des trois cents (300) actions nouvelles, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les trois cents (300) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société C.M.S. SERVICES LTD, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, Wickham's Cay Road, ici représentée par Madame Louise Jastrow, en vertu d'une procuration ci-annexée, délivrée en date du 8 décembre 1997.

Les trois cents (300) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente mille US dollars (\$US 30.000,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à soixante-dix mille US dollars (\$US 70.000,-), représenté par sept cents (700) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (\$US 100,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide la suppression du cautionnement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes et la suppression afférente de l'article 10 des statuts.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les articles subséquents sont renumérotés.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Jastrow, L. Jastrow, M.A. Jastrow, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 104S, fol. 41, case 9. – Reçu 10.920 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03583/200/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

PIGALI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 29.316.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03584/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

PROMO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 29.805.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (03592/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

PRIME INVEST I, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 53.202.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 janvier 1998, vol. 501, fol. 62, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 21 janvier 1998.

Signature.

(03590/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

PROFIRENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 26, boulevard Royal. H. R. Luxemburg B 31.589.

. .. _

Die Bilanz zum 30. September 1997, die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 1997 abgelaufene Geschäftsjahr sowie die Anlagen wurden eingetragen in Luxemburg am 21. Januar 1998, vol. 502, fol. 16, case 7 und wurden beim Handels- und Gesellschafsregister von und in Luxemburg am 22. Januar 1998 hinterlegt.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 19. Dezember 1997 in Luxemburg am Gesellschaftssitz stattfand

- 1. Duch gesonderte Wahl beschliesst die Versammlung die Verwaltungsratsmitglieder für die ordnungsgemässe Ausführung ihrer Aufgaben für das Geschäftsjahr, das am 30. September 1997 endete, zu entlasten.
 - 2. Die Verwaltungsratsmitglieder werden wie folgt wiedergewählt:

Dr. Gerjard Grund, RAIFFEISEN ZENTALBANK ÖSTERREICH Aktiengesellschaft

Wolfgang Forster, RAIFFEISEN ZENTRALBANK ÖSTERREICH Aktiengesellschaft

Dr. Mansfeld, UNION-INVESTMENT-GESESELLSCHAFT m.b.H.

Kurt Bürkin, DG BANK DEUTSCHE GENOSSENSCHAFTSBANK

Wolfgang E. Fürst zu Ysenburg, Büdingen

Marcel Ernzer, Luxembourg.

Sie bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung welche über den Jahresabschluss zum 30. September 1998 entscheidet.

Die Versammlung beschliesst die Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 22. Januar 1998.

PROFIRENT S.A. Unterschriten

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 16, case 7.

(03591/656/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

RENOVATION IMMOBILIERE DE PARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 36.861.

Les bilans au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 18, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Signature.

(03593/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

RENOVATION IMMOBILIERE DE PARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 36.861.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 3 novembre 1997

L'Assemblée décide de ratifier le renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Pour RENOVATION IMMOBILIERE DE PARIS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 18, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03594/032/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

RETRIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 49.666.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 13, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

C. Blondeau

R. Haigh

Administrateur

Administrateur

(03595/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

RIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 42.283.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de RIO INTERNATIONAL S.A. qui s'est tenue en date du 7 janvier 1998 que:

Monsieur Frank Schaffner, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été coopté comme nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Diane Meyer.

L'assemblée générale, lors de sa première réunion, procédera à son élection définitive.

Luxembourg, le 8 janvier 1998.

Pour extrait conforme Le Conseil d'Administration Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 74, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03596/312/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

RETRIVER (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 49.666.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 janvier 1998

- 3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour ainsi que pour la non tenue de l'Assemblée à la date statutaire.
- 4. L'Assemblée décide de renommer M. Christophe Blondeau, M. Rodney Haigh et M. Nour-Eddin Nijar aux fonctions d'administrateurs et de reconfirmer le mandat de commissaire aux comptes de la société HRT REVISION, S.à r.l. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale de 2003.

Pour extrait conforme

R. Haigh

C. Blondeau

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 13, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03597/565/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

R.L.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 45.713.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 12 janvier 1998

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. La démission de l'Administrateur Daniel Beerens est acceptée et décharge lui est donnée.
- 2. M. Dominique Fontaine, 17, rue du Château, B-6747 Saint-Léger est nommé Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour extrait conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 15, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03598/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

S.A.D. SOCIETE D'AGENCEMENT ET DE DECORATION, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée. Capital social: LUF 900.000,-.

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 20, ancienne route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 52.090.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 janvier 1998, vol. 501, fol. 62, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Signatures.

(03605/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

ROCHER DE GRECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 48.353.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (03599/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

ROCHER DE GRECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 48.353.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (03600/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

ROCHER DE GRECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 48.353.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (03601/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

ROUTE DE VILLAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 48.430.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (03602/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

ROUTE DE VILLAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 48.430.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (03603/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

ROUTE DE VILLAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 48.430.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (03604/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 51.654.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the seventeenth of December. Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Eleanor Evans, employee, residing in London,

acting as Vice President of SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, having its registered office in Luxembourg, 69, route d'Esch (R. C. Luxembourg B 51.654).

The appearer, acting in the said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

- 1) The company SECURITY CAPITAL U.S. REALTY has been incorporated in the form of a société d'investissement à capital variable pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 7th July 1995, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 409 of August 26, 1995. By notarial deed of June 25th 1997, the shareholders of the Company approved the conversion of the Company from a société d'investissement à capital variable to a société d'investissement à capital fixe. The Articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of September 30, 1997.
- 2) The corporate capital of the company is fixed at three hundred and nine million seven hundred and ninety-eight thousand nine hundred and fifty-four U.S. Dollars and seventy-three point two cents (309,798,954.732 US \$) consisting of one hundred and fifty-four million eight hundred and ninety-nine thousand four hundred and seventy-seven point three hundred and sixty-six (154,899,477.366) shares of a par value of two U.S. Dollars (2.- US \$) per share.
- 3) Pursuant to article five of the Articles of Incorporation, the Company has an authorized capital of one billion U.S. Dollars (1,000,000,000.- US \$) consisting of five hundred million (500,000,000) shares of a par value of two U.S. Dollars (2.- US \$) each.

According to Article 7 of the Articles of Incorporation, the board of directors is authorized to issue additional shares up to the authorized capital, in whole or in part, from time to time as the board of directors in its discretion may determine, within a period expiring on July 21, 2002 and to determine the conditions of any such subscription including the price per Share and payment terms.

The board of directors has been authorized to issue such shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

4) By resolution of the Board of Directors dated October 1, 1997, the directors have resolved to increase the maximum number of shares which may be offered in various international offerings up to one hundred million (100,000,000). Furthermore the directors have confirmed the authority of the Offering Committee and have resolved to grant to the Managing Directors and the Vice Presidents the authority to take any and all decisions and actions and to execute on behalf of the Company any and all documents and to grant any and all approvals as any of them may deem necessary or desirable in connection with each Offering.

By circular resolution of the Board of Directors passed in November 1997, the Directors approved the offer and sale of shares in the November offering.

By decision dated November 11, 1997, the Offering Committee of the Board of Directors approved the offer of shares in the November Offering at a price of fourteen U.S. Dollars and seventy-eight cents (14.78 US \$) per share.

By circular resolution of the Board of Directors passed in December 1997, the Directors approved the offer and sale of shares in the December Offering.

By decision dated December 11, 1997, the Offering Committee of the Board of Directors approved the offer up to twenty million (20,000,000) new shares at a price of fourteen U.S. Dollars and eighty-two cents (14.82 US \$) per share. A copy of all the foregoing resolutions will remain annexed to the present deed.

6) Mrs Eleanor Evans hereby states that 6.415.899 (six million four hundred and fifteen thousand eight hundred and ninety-nine) shares have been subscribed on November 25 and 26, 1997 at a price of fourteen U.S. Dollars and seventy-eight cents (14.78 US \$) per share and that 11,808,367 (eleven million eight hundred and eight thousand three hundred and sixty-seven) shares have been subscribed on December 16, 1997 at a price of fourteen U.S. Dollars and eighty-two cents (14.82 US \$).

All the shares thus subscribed have been fully paid up, so that the amount of two hundred and sixty-nine million eight hundred and twenty-six thousand nine hundred and eighty-six U.S. Dollars and sixteen cents (269,826,986.16 US \$) has been put at the disposal of the Company, whereof thirty-six million four hundred and forty-eight thousand five hundred and thirty-two U.S. Dollars (36,448,532.- US \$) are allocated to the capital and two hundred and thirty-three million three hundred and seventy-eight thousand four hundred and fifty-four U.S. Dollars and sixteen cents (233,378,454.16 US \$) are allocated to a share premium account.

The justifying documents of the subscriptions and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of such increase of capital, the second sentence of the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«Art. 5. First paragraph. Second sentence. The Company has an issued capital of three hundred and forty-six million two hundred and forty-seven thousand four hundred and eighty-six U.S. Dollars and seventy-three point two cents (346,247,486.732 US \$) consisting of one hundred and seventy-three million one hundred and twenty-three thousand seven hundred and forty-three thousand point three hundred and sixty-six (173,123,743.366) shares of a par value of two U.S. Dollars (2. - US \$) per share.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three hundred thousand Luxembourg francs (300,000.-LUF).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept décembre. Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Eleanor Evans, employée privée, demeurant à Londres,

agissant en sa qualité de vice-président de la société SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch (R. C. Luxembourg B 51.654).

La comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

- 1) La société SECURITY CAPITAL U.S. REALTY a été constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 7 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 409 du 26 août 1995. Suivant acte notarié du 25 juin 1997, les actionnaires de la Société ont approuvé la transformation de la Société d'une société d'investissement à capital variable en société d'investissement à capital fixe. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 septembre 1997.
- 2) Le capital social de la société est actuellement fixé à trois cent neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent cinquante-quatre U.S. dollars et soixante-treize virgule deux cents (309.798.954,732 US \$), représenté par cent cinquante-quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent soixante-dix-sept virgule trois cent soixante-six (154.899.477,366) actions d'une valeur nominale de deux U.S. dollars (2,- US \$) chacune.
- 3) Conformément à l'article cinq des statuts, la société a un capital autorisé d'un milliard de U.S. dollars (1.000.000.000,- US \$) qui sera représenté par cinq cents millions (500.000.000) actions d'une valeur nominale de deux U.S. dollars (2,- US \$) chacune.

Conformément à l'article 7 des statuts le Conseil d'Administration est autorisé à émettre périodiquement et à sa discrétion des actions nouvelles à concurrence du capital autorisé, en tout ou en partie, pendant une période expirant le 21 juillet 2002 et à déterminer les conditions d'une telle souscription, y compris le prix par action et les conditions du paiement.

Le Conseil d'Administration a été autorisé à émettre de telles actions sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel.

4) Par résolution du Conseil d'Administration du 1er octobre 1997, les administrateurs ont décidé d'augmenter le nombre maximum des actions à offrir dans des différentes offres internationales à cent millions (100.000.000,-). En outre les administrateurs ont confirmé les pouvoris accordés au «Offering Committee» et ont décidé de conférer aux administrateurs-délégués et aux vice-présidents le pouvoir de prendre toutes décisions et d'exécuter toutes actions et documents pour le compte de la Société et de conclure tous accords qu'un quelconque d'eux estime nécessaire ou désirable en relation avec de telles offres.

Par résolution circulaire du Conseil d'Administration de novembre 1997, les administrateurs ont approuvé l'offre et la vente d'actions dans l'offre de novembre.

Par décision du 11 novembre 1997, le «Offering Committee» du Conseil d'Administration a approuvé l'offre d'actions dans l'offre de novembre à un prix de quatorze US dollars et soixante-dix-huit cents (14,78 US \$) par action.

Par résolution circulaire du Conseil d'Administration de décembre 1997, les administrateurs ont approuvé l'offre et la vente d'actions dans l'offre de décembre.

Par décision du 11 décembre 1997, le «Offering Committee» du Conseil d'Administration a approuvé l'offre jusqu'à vingt millions (20.000.000) d'actions à un prix de quatorze US dollars et quatre-vingt-deux cents (14,82 US \$) par action. Une copie des résolutions prémentionnées restera annexée aux présentes.

6) Madame Eleanor Evans déclare par les présentes que 6.415.899 (six millions quatre cent quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf) actions ont été souscrites les 25 et 26 novembre 1997, au prix de quatorze U.S. dollars et soixante-dix-huit cents (14,78 US \$) et que 11.808.367 (onze millions huit cent huit mille trois cent soixante-sept) actions ont été souscrites le 16 décembre 1997, au prix de quatorze U.S. dollars et quatre-vingt-deux cents (14,82 US \$)

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de deux cent soixante-neuf millions huit cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-six U.S. dollars et seize cents (269.826.986,16 US \$) a été mise à la disposition de la Société, faisant trente-six millions quatre cent quarante-huit mille cinq cent trente-deux U.S. dollars (36.448.532,- US \$) pour le capital et deux cent trente-trois millions trois cent soixante-dix-huit mille quatre cent cinquante-quatre U.S. dollars et seize cents (233.378.454,16 US \$) pour la prime d'émission.

Les documents justificatifs des souscriptions et de la libération ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Deuxième phrase. La Société a un capital souscrit de trois cent quarante-six millions deux cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-six U.S. dollars et soixante-treize virgule deux cents (346.247.486,732 US \$), représenté par cent soixante-treize millions cent vingt-trois mille sept cent quarante-trois virgule trois cent soixante-six (173,123,743.366) actions d'une valeur nominale de deux U.S. dollars (2,- US \$) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de trois cent mille francs (300.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte. Signé: E. Evans, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 76, case 3. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03636/200/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 51.654.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03637/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 31.996.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twelfth of December.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, registered in the Trade Registrar in Luxembourg under the number B 31.996, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 24 October 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 88 of 20 March 1990. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 June 1997, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 554 of 8 October 1997.

The meeting was opened at 4.00 p.m. with Mr Guy Harles, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary, Mrs Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Tony Ghee, solicitor, residing in London.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I. That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Extension of the five year term for the authorised capital of the Company;
- 2. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.
- II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;
- III. That the present meeting has been duly convened by registered mail addressed to all shareholders on the 7th of November 1997;
- IV. That pursuant to the attendance list, 9,952,408 shares are present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had the notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting;
- V. That the present meeting, representing 71.96 % per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after having heard the report by the Board of Directors and after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to extend the term for the authorised capital of the company for a new period of five years from the date of the publication of the minutes of this Extraordinary General Meeting of December 12, 1997.

Second resolution

As a consequence of this extension, article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:
«**Art. 5.** The authorised capital is fixed at one hundred and twelve million five hundred thousand U.S. Dollars (USD 112,500,000.-) consisting of seventy-five million (75,000,000) Common Shares, each having a par value of one and a half U.S. Dollar (USD 1,5).

The subscribed capital is set at twenty million seven hundred and forty-hree thousand nine hundred and eighty-four and a half U.S. Dollars (USD 20,743,984.5) to consist of thirteen million eight hundred and twenty-nine thousand three hundred and twenty-three (13,829,323) Common shares with a par value of one and a half U.S. Dollar (USD 1,5) each.

During the period of five years from the date of the publication of the minutes of the Extraordinary General Meeting of December 12, 1997, the directors be and are hereby authorised to issue Common Shares and to grant options to subscribe for Common Shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The authorised and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

The resolutions have been taken as follows:

8.357450 votes for, 31.740 against, 1.563.218 abstained.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCANDINAVIAN BROAD-CASTING SYSTEM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 31.996, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 88 du 20 mars 1990. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 554 du 8 octobre 1997.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Tony Ghee, solicitor, demeurant à Londres.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Extension du terme de cinq ans pour le capital autorisé de la société;
- 2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;
- III. Que la présente assemblée a dûment été convoquée par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires en date du 7 novembre 1997;
- IV. Que suivant la liste de présence, 9.952.408 actions sont présentes ou représentées et tous les actionnaires présents ou représentés et déclarent qu'ils ont été dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;
- V. Que la présente Assemblée, réunissant 71,96 % pour cent du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de prolonger la durée du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans à partir de la date de publication du procès-verbal de cette assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 1997.

Deuxième résolution

En conséquence de cette extension, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital autorisé est fixé à cent douze millions cinq cent mille U.S. dollars (USD 112.500.000,-), représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions ordinaires, chaque action ayant une valeur nominale de un et demi U.S. dollar (USD 1,5).

Le capital souscrit de la société est fixé à vingt millions sept cent quarante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatre et demi U.S. dollars (USD 20.743.984,5), représenté par treize millions huit cent vingt-neuf mille trois cent vingt-trois (13.829.323) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de un et demi U.S. dollar (USD 1,5) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 1997, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions ordinaires et à consentir des options pour souscrire aux actions ordinaires de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Les résolutions ont été prises par 8.357.450 voix pour, 31.740 voix contre et 1.563.218 abstentions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Harles, S. Wagner-Charlier, T. Ghee, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 104S, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03613/200/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 31.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03614/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1998.

PURPLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4640 Differdange, 92, avenue d'Oberkorn.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

A comparu:

Monsieur Giovanni Parente, employé privé, demeurant à L-4605 Differdange, 23, rue Adolphe Krieps.

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. La société prend la dénomination de PURPLE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.
- Art. 2. Le siège social est fixé à Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune.
- **Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.
 - Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou des associés.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part social et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

- Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.
- Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatrevingt-dix-huit.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, Monsieur Giovanni PARENTE, prénommé.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de cinq cen t mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique, Monsieur Giovanni Parente, prénommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société avec pouvoir d'engager la société valablement en toutes circonstances, Monsieur Giovanni Parente, prénommé.
 - 3.- L'adresse du siège social est fixée à L-4640 Differdange, 92, avenue d'Oberkorn.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Parente, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 1998, vol. 831, fol. 90, case 4. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 21 janvier 1998.

R. Schuman.

(03689/237/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1998.

(J.P.F.), JUNICLAIR PARTICIPATIONS FINANCIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. La société civile de droit français dénommée SOCIETE CIVILE CHARLES RUGGIERI, avec siège à F-57000 Metz, 46, avenue Foch,
 - ici représentée par Monsieur Louis Blanc, cadre supérieur, demeurant professionnellement à Metz, 46, avenue Foch, en vertu d'une procuration donnée à Metz, le 19 décembre 1997;
 - 2) Monsieur Charles Ruggieri, demeurant à F-57060 Plappeville, 3, rue de l'Eglise,
 - ici représentée par Monsieur Louis Blanc, préqualifié,
 - en vertu d'une procuration donnée à Metz, le 19 décembre 1997.

Les deux procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

- **Art. 1**er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de JUNICLAIR PARTICIPATIONS FINANCIERES (J.P.F.) S.A.
 - Art. 2. Le siège de la société est établi au 28, boulevard Joseph II à Luxembourg.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelle au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'etranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilieres qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital autorisé de la société tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, est fixé à FRF 17.000.000,- (dix-sept millions de francs français) représenté par 17.000 (dix-sept mille) actions, chacune d'une valeur nominale de FRF 1.000,- (mille francs français).

Le capital souscrit de la société est fixé à FRF 10.000.000,- (dix millions de français) représenté par 10.000 (dix mille) actions, chacune d'une valeur nominale de FRF 1.000, (mille francs français). chacune, entièrement libérées.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir du 22 décembre 1997, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé à réaliser l'augmentation de capital en tout ou en partie sans réserver aux anciens actionnaires un droit de souscription préférentiel.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

- Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres. Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu de telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Les résolutions du conseil d'administration peuvent être prises en vertu d'une lettre circulaire, à condition d'être approuvée à l'unanimité des membres du conseil.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procèsverbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

- Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.
- **Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions. Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.
 - **Art. 15.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.
- **Art. 16.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.
- **Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

- **Art. 18.** L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.
- **Art. 19.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.
- **Art. 20.** Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.
 - Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le premier lundi du mois de mai à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

- **Art. 23.** L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.
- Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants deux scrutateurs.

Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

- Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 30.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.
- **Art. 31.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs. Sur l'actif net provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.

La première assemblée générale annuelle se réunira le premier lundi du mois de mai 1999 à 9.00 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire à dix mille actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1) la SOCIETE CIVILE CHARLES RUGGIERI, préqualifiée,

neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	9.999
2) Monsieur Charles Ruggieri, préqualifié, une action	1
Total: dix mille actions	10.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement comme suit:

- * la somme de sept millions six cent mille francs français (7.600.000,- FRF) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept millions six cent mille francs français (7.600.000,- FRF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant;
- * la somme de deux millions quatre cent mille francs français (2.400.000,- FRF) par l'apport de 800 actions d'une valeur nominale de 3.000,- FRF chacune, de la société de droit français dénommée BATIPART S.A., avec siège social social à F-57000 Metz, 17, rue du Coëtlosquet, représentant 0,79% du capital social de cette dernière.

Cet apport prédécrit a fait l'objet d'un rapport du réviseur Monsieur Aloyse Scherer, établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Lequel rapport, daté du 17 décembre 1997, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

La preuve du transfert de la propriété des actions BATIPART S.A. à la société, a été rapportée au notaire par un engagement irrévocable de transfert signée par la société BATIPART. Cette déclaration demeure annexée au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 191 5, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à LUF 740.000,-.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évaluée à LUF 61.645.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Charles Ruggieri, demeurant à Plappeville, France;
- b) Madame Mariane Lantz, épouse Charles Ruggieri, demeurant à Plappeville, France;
- c) Monsieur Louis Blanc, demeurant à Metz, 9, rue de Salis, France;
- d) Monsieur Hervé Semin, demeurant à Saint Julien les Metz, 44, rue des Mélèzes, France.
- 3. La durée du mandat des administrateurs a été fixée à 6 ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2004.
- 4. La société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.
- 5. La durée du mandat du commissaire a été fixée à 1 an se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1999.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en téte des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Blanc, I. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1997, vol. 1CS, fol. 12, case 10. – Reçu 616.310 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1998.

I. Delvaux.

(03684/208/287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1998.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg